



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 JANVIER 2014**

Offlanges, le 23 janvier 2014

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude CLERGET, Claude COMTE, Alain DIETRE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Absent : M Patrice GUELLE.

Secrétaire de séance : M Jean-Claude THABARD.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2014

Les conseillers décident, par 9 voix pour et une abstention, d'ouvrir des crédits avant le vote du budget primitif au compte 2117 : Bois et forêts pour la somme de 4300 €

Arrivée de Patrice GUELLE

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET EAU 2014

Les conseillers décident, à l'unanimité, d'ouvrir des crédits avant le vote du budget primitif au compte 21561 : Service de distribution d'eau pour la somme de 2000 €.

CONVENTION ENFOUISSEMENT RESEAUX FRANCE TELECOM

Les conseillers approuvent à l'unanimité la convention avec France TELECOM pour la dissimulation des réseaux à hauteur du 9 rue du Colosse Rémond dans le cadre du renforcement du réseau basse tension rue du Puits et rue du Colosse Rémond.

Le coût de ces travaux s'élèvera à 1610.40.20 € dont 805.20 € à la charge de la commune. Les travaux de génie civil à la charge de la commune sont de 2450 € TTC.

COTISATION MINIMUM COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Les conseillers décident, par 10 voix pour et une abstention, de ne pas modifier les bases minimum de CFE qui sont établis par les services des finances publiques.

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Le maire informe le conseil de la nouvelle réglementation concernant les élections : Notamment, la nécessité pour les candidats de se déclarer en sous-préfecture entre le 17 février et le 6 mars.

Par ailleurs, un seul conseiller communautaire représentera la commune à la CCNOJ et il sera désigné selon l'ordre du tableau.

Une réunion d'information pour les électeurs aura lieu courant février.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers décident de voter les budgets primitifs avant les élections.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h30.

Le maire,
Marc BARBIER.